



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DELIBERATION CA – 2024-11-21 /03**

**Relative à l’approbation du budget rectificatif n°2 de l’exercice 2024**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l’éducation ;*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l’organisation des œuvres universitaires ;*

*Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l’Etat ;*

*Vu la convocation des membres du conseil d’administration du CROUS de Limoges pour la séance du 21 novembre 2024 ;*

#### **Point de l’ordre du jour :**

3- Approbation du budget rectificatif n°2 de l’exercice 2024

Entendu l’exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l’Enseignement Supérieur, la Recherche et l’Innovation et du Directeur Général ;

Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d’administration du 21 novembre 2024 ;

#### **Exposé des faits :**

Il ressort des 4 tableaux soumis au vote du conseil d’administration (tableau des autorisations budgétaires, tableau d’équilibre financier, tableaux relatifs à la situation patrimoniale et tableau des emplois) les éléments suivants :

- Le solde budgétaire s’améliore d’environ 1 634 051 € par rapport au BR1. Il convient de distinguer la part liée aux déprogrammations, pour 1 191 712€, la part liée aux dépenses de fonctionnement et de personnel, pour 442 339€.
- La variation de trésorerie est également impactée et s’élève au BR2 à – 1 148 294 €, contre - 3 355 984 € au BR1.
- Le résultat patrimonial n’est impacté que par les variations de dépenses et recettes hors investissement.
- On observe une résorption du déficit de 447 339 €, le limitant à 836 008 €.
- Le fonds de roulement au 31 décembre 2024 s’élève à 3 517 051 €, contre 3 089 175 € au BR1.

La synthèse suivante est présentée aux administrateurs

Indicateurs	Budget rectificatif n°2	Budget rectificatif n°1	Différence
Plafond d'emplois	170	170	0
Autorisation d'engagement	20 995 844,00 €	19 117 844,00 €	1 878 000,00 €
Crédits de paiement	17 556 177,00 €	19 979 791,00 €	-2 423 614,00 €
Recettes	15 752 520,00 €	16 542 083,00 €	-789 563,00 €
Solde budgétaire	-1 803 657,00 €	-3 437 708,00 €	1 634 051,00 €
Variation de trésorerie	-1 148 294,00 €	-3 355 984,00 €	2 207 690,00 €
Résultat patrimonial	-836 008,00 €	-1 283 347,00 €	447 339,00 €
C.A.F. / I.A.F.	-784 196,00 €	-1 231 535,00 €	447 339,00 €
Variation fonds de roulement	-1 393 470,00 €	-1 821 346,00 €	427 876,00 €

**Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2024**

Nombre de membres participant à la délibération : 18

Abstentions : 0

Pour : 18

Contre : 0

Fait, à Limoges, le 21 novembre 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation



Claudio Galderisi